

## AUGUSTE OU L'ART DU POSSIBLE\*

### *Augustus or the art of possible*

Jean-Michel RODDAZ  
*Université de Bordeaux*  
jean-michel.roddaz@u-bordeaux3.fr

Fecha de recepción: 3-2-2014; aceptación definitiva: 26-6-2014

BIBLD [0213-2052(2014)32;21-46

RÉSUMÉ : Quel monarque, quel chef d'Etat peut prétendre avoir égalé Auguste ? Quarante années de règne ont permis de fonder un régime qui dura plusieurs siècles et assura la paix et la stabilité à un empire dont les limites ont été rarement dépassées.

La révolution augustéenne fut une révolution conservatrice, mais c'est le temps et la durée du règne qui assura la réussite. Cet article examine au travers de trois aspects de l'œuvre augustéenne quelles furent les clés de la réussite du fondateur de l'Empire.

*Mots-clès* : Principat, Auguste, révolution, Empire

ABSTRACT: What monarch, what head of State can claim to have equaled Auguste? Some forty years of reign would allow him to found a

\* Cet article est la nouvelle publication, en français, d'une conférence donnée (en espagnol) à l'Université de Valparaiso, en octobre 2004, lors de la *XXI<sup>ª</sup> semana de Estudios Romanos* : RODDAZ 2006a, pp. 130-145. Le texte garde toute son actualité et le titre n'a pas été changé ; le contenu de la communication a été légèrement modifié, l'apparat critique a été transformé et la bibliographie a été complétée et mise à jour.

regime which was to last several centuries and ensured peace and stability to an empire whose boundaries have seldom been surpassed.

Augustan Revolution was a conservative revolution, but this is the time and duration of the reign which assured success. This article examines through three aspects of the Augustan work what were the keys to the success of the founder of the Empire.

*Keywords:* Principate, Augustus, revolution, Empire.

RESUMEN: ¿Qué monarca o jefe de Estado puede presumir de haber igualado a Augusto? Cuarenta años de reinado le permitieron fundar un régimen que duró varios siglos y asegurar la paz y la estabilidad de un imperio cuyos límites pocas veces se han visto superados. La revolución de Augusto fue una revolución conservadora, pero fueron el momento y la duración del reinado los que aseguraron su éxito. En este artículo se examina a través de tres aspectos de la obra de Augusto las claves del éxito del fundador del Imperio.

*Palabras clave:* Principado, Augusto, revolución, Imperio.

Quel monarque, quel chef d'état peut prétendre avoir égalé Auguste ? Quarante années de règne ont permis de fonder un régime qui dura plusieurs siècles et assura la paix et la stabilité à un empire dont les limites ont été rarement dépassées<sup>1</sup>. A de multiples égards, le règne du fondateur de l'Empire romain demeure une référence et a d'ailleurs été présenté comme tel par ses successeurs, y compris les plus lointains<sup>2</sup>. Il est pourtant né de la guerre civile et d'une double tromperie, celle d'une victoire militaire qui n'en fut pas une et que la propagande du vainqueur se hâta de baptiser 'miracle', à l'issue d'un conflit présenté comme une guerre étrangère contre les ennemis de Rome et de l'Occident et qui ne fut en réalité que le dernier épisode de la guerre civile dans laquelle sombra la République Romaine<sup>3</sup>. Il n'est donc pas étonnant que le testament du

1. La bibliographie concernant Auguste s'est notablement enrichie ces dernières années et est destinée à croître encore en cette année de bimillénaire. Parmi les mises au point les plus récentes on citera d'emblée RAAFLAUB-TOHER 1990 ; GALINSKY 1996 ; 2005 ; *La Révolution Romaine après Ronald Syme*, 2000 ; MILLAR 2002 ; *Fondements et crises du pouvoir*, 2003 ; HURLET-MINEO 2009 ; GIRARDET 2007, HURLET-VERVAET 2010 et surtout HURLET 2007 pour le bilan historiographique. Parmi les nombreuses biographies consacrées au fondateur de l'Empire Romain, on retiendra ETIENNE 1970, ZANKER 1988, LACEY 1996, BLEICKEN 1998, SOUTHERN 1998, ECK 1998, KIENAST 1999, COSME 2005.

2. Voir à ce propos LYASSE 2008.

3. RODDAZ in HINARD 2000, pp. 879-912.

Prince, les *Res Gestae*, s'empresse d'ignorer quasiment la charge subversive qui permit à Octavien de mener ce combat et évoque de manière très impersonnelle ce qui s'apparente, au début de la carrière d'un jeune aventurier qui n'avait que son nom, à une vengeance privée<sup>4</sup>.

Le témoignage de Tacite à propos des funérailles du Prince présente sur le défunt un tableau plus nuancé que la louange officielle, lorsqu'il rappelle que la personne d'Octavien/Auguste fit alors l'objet de débats et de controverses et que les gens éclairés s'entretenaient de sa vie autant sur le ton de la critique que sur celui de la louange<sup>5</sup>. Suétone, dans sa biographie d'Auguste, a rationalisé le débat en insistant sur la dualité du personnage et en montrant que le pouvoir avait su transformer le triumvir vindicatif et cruel en monarque sage et respecté de tous. Les historiens modernes n'ont pas manqué de s'interroger sur le sens de cette brutale et surprenante transformation.

Il est nécessaire, si l'on veut comprendre le règne d'Auguste, de prendre en considération le facteur temps : Auguste bénéficia d'une longévité qui surprit ses contemporains et sans doute lui-même et donna à tous l'impression d'un règne qui n'en finissait pas de s'achever parce qu'il était assombri par les drames de la dynastie. Cette durée lui permit néanmoins de conduire à son terme des projets de grande envergure, comme la transformation de Rome, mais aussi d'installer une idéologie fondée sur des slogans simples et accessibles à tous, comme la victoire ou la paix, ou encore de faire accepter le fait dynastique, garant de la pérennité du régime. Le temps qui passait lui permit d'accréditer l'idée, malgré des soubresauts et des échecs, que le pouvoir faisait partie de son héritage et qu'il était devenu la propriété de sa famille<sup>6</sup>. En fait, le génie d'Auguste fut tout simplement d'accréditer auprès des Romains l'idée que le pouvoir

4. Les *Res Gestae* sont très discrètes sur ce début de carrière pour le moins chaotique, mais ne pouvaient l'occulter dans la mesure où le nouvel ordre était né de la victoire et que tout, en fait, commençait à Actium, présenté comme le mythe fondateur. La date de la bataille est la seule date mentionnée dans son œuvre par Cassius Dio (51, 1, 1). Pour les *Res Gestae*, voir SCHEID 2007.

5. TACITE, *Ann.*, 1, 9. Cela se retrouve dans les jugements très divers portés sur la personnalité du fondateur du Principat, par exemple dans la présentation qu'en fait SYME 1952, dans sa *Révolution Romaine*. Mais l'on retrouve les mêmes jugements acerbes chez les écrivains des Lumières, Montesquieu ou Voltaire, qui considèrent Auguste comme un tyran sanguinaire.

6. La question de la succession est devenue très vite une préoccupation essentielle d'Auguste. Dès après l'octroi de ses pouvoirs, en 27, il a été soucieux d'assurer sinon la perpétuation du régime, du moins la continuité dynastique. En témoigne son souci de marier son unique descendante, sa fille Julie, à son neveu Marcellus, en 23, et dès la mort de celui-ci, d'unir la jeune veuve à son ami Agrippa en 21, même s'il avait un moment songé

personnel, cette aspiration au *regnum*, tellement abhorrée depuis l'expulsion de Tarquin, était devenue souhaitable et Tacite en donne une explication toute simple : 'Auguste recueillit le monde, fatigué des discordes civiles, sous son pouvoir suprême, et prit le nom de Prince'<sup>7</sup>.

Mais le temps permit aussi à Auguste de procéder avec lenteur — '*Festina lente*' était, dit-on sa maxime<sup>8</sup> — pour mener à bien l'évolution du régime. Certes, la lecture de l'évocation de son règne fait émerger des dates-clés, 27, 23, 19 av. J.-C. qui donnent l'impression que tout a été planifié, mais cette vision est la nôtre parce que nous jugeons avec le recul et savons comment la pièce s'est terminée. En réalité, la fondation de l'Empire ne fut pas, comme l'a bien compris Tacite<sup>9</sup>, un acte délibéré, mais une série de développements, un long et lent processus impliquant la prudence, l'expérimentation et la vigilance, et l'ambiguïté que l'on croit déceler dans l'attitude d'Auguste<sup>10</sup> ne fut pas nécessairement voulue ; il n'y eut pas de plan préconçu pour établir tel ou tel type de régime et l'on doit davantage parler de métamorphose<sup>11</sup> que de révolution<sup>12</sup>. D'autre part, s'il y eut une révolution, elle fut conservatrice, notamment dans les mœurs et la religion, et tout l'art d'Auguste fut de faire du neuf avec du vieux en donnant l'apparence de n'accepter que ce qui était demandé par tous, avec le consentement de tous<sup>13</sup>. Auguste instaura le pouvoir de la tradition et la principale explication de sa pérennité et de celle de son œuvre fut sa capacité à mesurer exactement ce qui était possible.

Il serait trop long de revenir sur tous les aspects de l'œuvre du fondateur du Principat<sup>14</sup> et cela conduirait à écrire une autre biographie.

---

à faire de l'un de ses amis, Caius Proculius, totalement dépourvu d'ambitions politiques, son nouveau gendre : TACITE, *Ann.*, 4, 40, 3.

7. TACITE, *Ann.*, 1, 1, 1.

8. SUET., *Aug.*,

9. TACITE, *Ann.*, 1, 2.

10. Cet aspect avait été particulièrement mis en lumière par ETIENNE 1970, pp. 14-28.

11. Voir HINARD-RODDAZ in HINARD 2000, pp. 919-920.

12. RODDAZ in *Fondements et crises* 2003, pp. 397-418.

13. Auguste n'avait jamais promis le changement. Au contraire, il prétendit toujours ne rien vouloir changer et ne jamais porter atteinte aux usages et quand il changea les choses, il prétendit qu'il y avait été contraint ou que cela fut fait avec le consentement de tous.

14. Il est nécessaire de considérer que la révolution augustéenne n'a pas concerné seulement Rome et l'Italie, mais s'est étendue à l'ensemble du monde méditerranéen et de l'Empire, y compris sur ses marges les plus extrêmes. Elle a englobé tous les domaines, du politique au religieux, de l'administratif au culturel. L'œuvre architecturale d'Hérode, par exemple, est la meilleure illustration de la manière dont Rome put aussi servir de modèle à l'Empire. Voir notre prochaine publication, en collaboration avec J.-C. GOLVIN, *Hérode, le Roi-Architecte*, Arles/ Paris, 2014.

Nous nous en tiendrons ici à trois aspects qui illustrent parfaitement la démarche réaliste et pragmatique d'Auguste : la nature et l'évolution de son pouvoir, les relations du Prince et du Peuple, la politique d'expansion et de conquête.

## 1. DE LA RÉPUBLIQUE AU PRINCIPAT : LA MÉTAMORPHOSE DU RÉGIME

Parler d'Auguste signifie parler de pouvoirs, de pouvoir ouvertement exercé, de pouvoir déguisé, de pouvoir refusé, de la relation entre pouvoir et autorité, de la délégation de pouvoirs aux collaborateurs et aux corps publics, comme le Sénat, les magistrats et les assemblées<sup>15</sup>. C'est tout cela qui rend si complexe la question des prérogatives du Prince, thème récurrent des discussions de tous les spécialistes modernes depuis Mommsen<sup>16</sup>. Il n'est pas lieu ici d'entrer dans la grande controverse entre ceux qui ont mis l'accent sur les fondements institutionnels de la *potestas* d'Auguste et ceux qui ont privilégié le caractère non institutionnel et largement charismatique de son pouvoir<sup>17</sup>. Il s'agit en fait d'un faux débat puisque, à partir de 27 av. J.-C., les deux aspects, le charismatique et l'institutionnel, non seulement coexistèrent, mais contribuèrent tour à tour à définir une nouvelle forme de domination.

Il vaut mieux, à notre avis, insister sur le caractère pragmatique de la mise en place du nouvel ordre qui releva d'un processus long et graduel. Le facteur temps constitua un élément déterminant et Tacite qui décrit une révolution non programmée<sup>18</sup> l'a mieux compris que Cassius Dion qui fait un bilan du règne en ne prenant en compte, avec le recul du temps, que la fin du processus. L'auteur des Annales le dit crûment : 'Maintenant que le régime est ainsi transformé et que la cité romaine ne se distinguait pas d'une monarchie'<sup>19</sup>.

15. Cela a été bien mis en évidence par EDER, in *BRE* 1990, pp. 71-122.

16. Et ces discussions peuvent être sans fin dans la mesure où l'état de nos sources ne peut nous permettre de trancher sur différents points controversés, comme celui de la nature de l'imperium du Prince. Voir en dernier lieu GIOVANNINI 1999, MILLAR 2000, FERRARY 2001, 2003, RODDAZ 1992, 2003, GIRARDET 2007 qui reprend, pp. 363-521, dans un volume unique toute une série de publications antérieures importantes sur le sujet. Voir aussi la mise au point de HURLET in HURLET-MINEO 2009, pp. 9-22.

17. A ce sujet on relira avec intérêt LINDERSKI 1995, pp. 32-43 ; GALSTERER in *BRE* 1990, pp. 1-20.

18. TACITE, *Ann.*, 1, 2.

19. TACITE, *Ann.*, 4, 33, 1.

La prudence, les hésitations ou expérimentations, mais surtout l'habileté d'Auguste lui permirent de faire évoluer imperceptiblement l'ancienne forme de gouvernement et de transformer en fait le système républicain en un régime de pouvoir personnel. La manière et la forme comptèrent beaucoup parce que l'héritier de César sut prendre ses distances par rapport à la politique et à l'attitude de son père adoptif ; il fut, en ce qui concernait l'assainissement de l'Etat, plus souple et plus circonspect. Il s'est aussi souvenu que César avait survécu seulement quelques semaines après avoir accepté le titre de *dictator perpetuus*. Il refusa à plusieurs reprises cette charge et se montra constamment soucieux d'éviter les honneurs extraordinaires, particulièrement ceux qui impliquaient l'utilisation arbitraire de la force. Il abandonna le titre de triumvir<sup>20</sup> après 32 tout en conservant, après cette date, les attributions de cette charge<sup>21</sup>. Plutôt que de tenter dans une brève étude de reprendre la totalité d'une question aussi complexe que celle des pouvoirs d'Auguste<sup>22</sup>, nous nous attacherons ici à quelques notions qui démontrent que le fondateur du Principat sut, mieux que nul autre, cultiver l'art du possible.

La première qui nous semble primordiale est l'idée de *restitutio*. Le slogan *res publica restituta*, même s'il est rarement attesté<sup>23</sup> dans les textes, incarne un thème fondateur du nouvel ordre instauré en 27<sup>24</sup> parce qu'il témoigne d'une période où il n'y avait plus ni lois ni droit<sup>25</sup>. Les modernes se sont très tôt interrogés sur le sens de la formule et ont écarté l'idée qu'il s'agissait d'un simple retour à la République que César avait achevé d'abolir<sup>26</sup>. Il s'agit plutôt d'un rétablissement de l'ordre et d'un gouvernement qui eut des lois et permit le fonctionnement normal des institutions de l'Etat. Il est donc bien évident que la *Res Publica* augustéenne n'était

20. LAFFI 1993, pp. 55-56.

21. Sur ce point, j'ai déjà exprimé et expliqué ma position dans RODDAZ 2003, pp. 405-410. *Contra* GIRARDET 2007 (1990), pp. 396-401. Voir aussi MILLAR 1973, pp. 50-67 ; 2000, pp. 3-7 ; RICH-WILLIAMS 1999. VERVAET 2009, pp. 59-71 suppose qu'Octavien conserva le titre de triumvir jusqu'à la déposition de ses pouvoirs extraordinaires en 28-27, ce qui n'est nullement attesté par les sources.

22. Et sur laquelle nous ne voyons pas comment les positions de chacun évolueraient en l'absence de documents nouveaux du type de la découverte de l'inscription du Bierzo : voir ALFÖLDY 2001, pp. 365-418.

23. MILLAR 1973, p. 63 ; sur un plan plus général, voir JUDGE 1974, pp. 279-311 ; un colloque lui a récemment été consacré : HURLET-MINEO 2009, pp. 9-22.

24. Comme en témoigne la documentation numismatique : RICH-WILLIAMS 1999, pp. 173-176.

25. *Non mos non ius*, dit TACITE, *Ann.*, 3, 28 ; l'aureus de 28 porte au revers la légende *'leges et iura P(opulo) R(omano) restituit'*.

26. Voir FERRARY 2003, p. 419 ; sur le sens multiple de *Res Publica*, LACEY 1996, p. 7.

pas l'ancienne république<sup>27</sup>, ne serait-ce que parce que des institutions ne sortent jamais intactes d'une crise qui les a suspendues ou supprimées, mais aussi parce que dans l'esprit des Romains eux-mêmes, le *mos maiorum* n'était pas immuable, qu'il était sujet à interprétation et à innovation. Auguste a su se placer dans cette évolution : on pouvait certes faire abstraction de la dictature de César qui n'avait pas laissé que de bons souvenirs, notamment auprès de l'aristocratie sénatoriale, en ce qui concernait le fonctionnement normal des institutions et notamment des magistratures<sup>28</sup>, mais on ne pouvait pas, non plus, oublier que les limites du constitutionnel avaient été repoussées par Pompée<sup>29</sup> qui faisait partie de la tradition. Auguste pouvait donc légitimement donner une nouvelle version de l'ancienne constitution fondée sur un profond respect du passé.

Cassius Dion a inventé les discours de Mécène et d'Agrippa qu'il a placés au début du livre 52 de son Histoire Romaine et le choix ne s'est certainement pas posé en une opposition aussi tranchée que celle de la restauration de la République ou de l'instauration de la monarchie<sup>30</sup>. Mais il ne fait aucun doute que des discussions eurent lieu entre le vainqueur d'Actium et ses deux principaux conseillers sur la manière de conserver le pouvoir ; à aucun moment, en effet, Octavien n'a songé perdre le bénéfice de sa victoire et le débat a vraisemblablement porté sur la nécessité de trouver une forme de gouvernement qui préservait sa position dans l'intérêt de tous, et notamment de ses partisans<sup>31</sup>. Il ne prétendait pas ne plus exercer de pouvoir, mais seulement d'en être investi de manière légitime par la décision du Sénat et du peuple, redevenus maîtres de leurs attributions<sup>32</sup>. La monarchie était impossible, au moins de nom, et Octavien l'avait depuis longtemps compris qui refusa d'adopter celui de Romulus, trop évocateur de la royauté et de l'aspiration au *regnum* ; cela ne l'empêcha pas, par ailleurs d'annexer à sa maison sur le Palatin tous les lieux commémoratifs de la légende romuléenne. En attendant, il fallait réaffirmer la restauration de l'ordre, des *iura* et des *leges*, c'est-à-dire

27. SUET., *Aug.*, 28, 3.

28. Voir ZECCHINI 2001, pp. 11-34 ; SION-JENKIS 2012, pp. 11-28 ; surtout FERRARY 2010, pp. 9-30.

29. Sur Pompée *privatus cum imperio* et comme *consul solus* en 52, on relira avec intérêt les pages de GIRARDET 2007, pp. 11-67.

30. RODDAZ 1984, pp. 209-229.

31. C'est l'idée générale que l'on retire de l'ouvrage de SYME 1952, pp. 298-313 et pp. 331-348.

32. Un parallèle intéressant peut être dressé avec l'attribution du consulat à Napoléon Bonaparte, le 10 thermidor de l'an 10 (29 juillet 1802) : 'Le peuple français nomme et le Sénat proclame Napoléon Bonaparte 1<sup>er</sup> Consul à vie'.

des élections et du fonctionnement de la justice<sup>33</sup> : la propagande monétaire s'en chargea. Le consulat fut restauré dans ses prérogatives et attributions au moins pendant les années de transition 28-27 et lui permit de conserver, par la suite, l'initiative dans la capitale<sup>34</sup>. La restauration de la magistrature consulaire ne constituait pas le début d'une nouvelle ère, mais la fin d'une période. Il fallait clore l'épisode des guerres civiles pour en ouvrir une autre et rendre les pouvoirs triumviraux pour en reprendre d'autres. Le double consulat d'Octavien/Auguste et d'Agrippa en 28/27 s'inscrit dans cette procédure de *restitutio* qui devait permettre au vainqueur d'Actium de refonder l'Etat. Mais la *restitutio* n'était pas seulement institutionnelle ; elle inspira toutes les réformes du règne. Elle était tout autant fondée sur une moralité très traditionnelle comme le souligne une législation sur les mœurs qui faisait, entre autre, la promotion du mariage et encourageait la procréation<sup>35</sup>. Elle était aussi celle des *virtutes* et des valeurs qui avaient fait la grandeur de l'ancienne Rome et dont certains étaient solennellement rappelées sur le bouclier d'or que le Sénat remit au Prince au lendemain de l'octroi de ses nouveaux pouvoirs<sup>36</sup>. Les fondements du nouvel ordre étaient conservateurs et le nouveau *saeculum* prenait appui sur la tradition et ses vertus.

La deuxième notion qui nous paraît être significative de la démarche augustéenne est celle de *consensus*. Ce concept est d'ailleurs au centre de toute tentative de définition du régime politique à Rome, que ce soit à l'époque républicaine ou sous la monarchie impériale<sup>37</sup>. Dans les *Res Gestae*, Auguste ne mentionne ni la puissance tribunicienne ni l'imperium proconsulaire, mais il insiste sur l'adhésion universelle, formule aussi théorique qu'ambiguë<sup>38</sup>. Il la revendique déjà pour légitimer la conduite de la guerre contre Cléopâtre<sup>39</sup> et n'hésite pas à réutiliser la formule dans son éloge funèbre d'Agrippa, prononcé en 12 av. J.-C., pour rappeler que son fidèle second et gendre avait été élevé au rang suprême

33. MANTOVANI 2008, pp. 5-54.

34. Sur l'importance des prérogatives consulaires mises à mal par César et les triumvirs, voir déjà GRENADE 1961, 338 ; RODDAZ 1984, 202-207. Les découvertes numismatiques viennent à l'appui de cette théorie : RICH-WILLIAMS 1999, 169-213 ; MILLAR 2000, 5-7. Et c'est dans ce sens qu'il faut interpréter les importantes émissions d'as de Nîmes célébrant le double consulat d'Octavien et d'Agrippa.

35. CASSIUS DIO, 53, 13, 1-2 ; SUET., *Aug.*, 34 ; PROP., *Eleg.*, 1, 8, 21 ; 2, 7, 1-3. COSME 2005, pp. 179-181.

36. Voir STROTHMANN 2000, pp. 34-41.

37. HURLET 2003, pp. 169-173 ; 2009, pp. 127 sq. avec la bibliographie n. 8.

38. *RGDA*, 6 ; 25, 2 ; 34, 35.

39. *RGDA*, 25, 2 : 'Toute l'Italie m'a prêté serment d'une façon spontanée et m'a demandé comme chef dans la guerre qui m'a vu vainqueur à Actium'.

non seulement 'par le zèle d'Auguste et ses propres mérites, mais aussi par le consentement de tous les hommes'<sup>40</sup>, ce qui constitue le fait extra-constitutionnel par excellence. La recherche ou l'évocation du consensus était fréquent à l'époque républicaine et le thème de l'unanimité fut largement exploité par Cicéron à partir de son consulat de 63<sup>41</sup>. Certains spécialistes modernes ont même érigé cette notion en élément institutionnel sur lequel aurait reposé le pouvoir du Prince<sup>42</sup>. Cette position n'est évidemment pas acceptable surtout quand elle tend vers une position trop radicale qui tend à nier les fondements juridiques du pouvoir augustéen et ce serait une erreur que d'opposer les fondements idéologiques et sociologiques du Principat et leur mise en forme juridique. En effet, le serment et le consensus qu'il implique ou qui en découle ne se sont jamais substitués aux pouvoirs régulièrement votés et au droit public dont l'existence ne peut être niée. Surtout, la notion de consensus doit être constamment précisée en fonction du contexte dans lequel elle est évoquée. Ainsi, lorsque Auguste prononce l'éloge d'Agrippa et rappelle le consensus qui présida à son élévation au sommet de l'Etat, il veut aussi faire oublier que les conditions mêmes dans lesquelles son discours est prononcé illustrent la rupture de la concorde à l'intérieur de la société romaine : le consensus est invalidé par l'attitude des *protoi*, des nobles, qui refusent de s'associer au peuple pour célébrer la mémoire du grand homme<sup>43</sup>. A cette occasion, les membres de la noblesse romaine se placèrent en marge d'un deuil qui, par sa nature même, c'est-à-dire un deuil public<sup>44</sup>, aurait dû être partagé par tous. La volonté d'Auguste de rassembler tout le corps civique en présentant, à l'occasion des obsèques d'Agrippa, une cité pacifiée, fut sans conteste un échec du fait de l'attitude des nobles. Le consensus, dans ces circonstances, se limita

40. *P. Köln VI*, n° 249 ; RODDAZ 1984, pp. 343 sq. ; AMELING 1994, pp. 22-27 ; HURLET 2002, p. 167.

41. LEPORE 1954, pp. 178 sq. ; MOATTI 1997, pp. 250-254 ; HURLET 2002, p. 163.

42. VON PREMIERSTEIN 1937, pp 48 sq. faisait des serments à l'Empereur la source principale d'une autorité qui aurait recherché l'adhésion la plus large et instauré par ce biais avec les gouvernés les mêmes relations qu'entre patrons et clients. Cette thèse a été souvent nuancée, voire critiquée avant d'être reprise sous une autre forme dans les travaux de FLAIG 1995, pp. 77-127, qui adopte une position encore plus radicale en lui accordant une place centrale dans la définition même du système augustéen ; sur ce point voir les remarques de Hurlet 2002, pp. 166-169.

43. CASSIUS DIO, 54, 29, 4 ; RODDAZ 1980, pp. 947-951.

44. FRASCHETTI 1990, pp. 297-299.

au rassemblement du peuple à 'l'homme le plus recommandable de son temps'<sup>45</sup>.

En réalité, le consensus est d'abord un slogan utilisé par Auguste pour rappeler qu'il a mis un terme au conflit civil et restauré la concorde ; il est un appel à l'entente et au rassemblement autour de sa personne et de son œuvre, un peu comme dans nos états modernes, il s'agit de rassembler les éléments épars d'une société après une crise, devant des difficultés ... ou aux lendemains du premier tour d'une élection. En tout état de cause, le consensus confère une légitimité ; ce fut le cas pour Octavien, en 32, parce qu'il était la reconnaissance tacite de la continuation de la *potestas* d'un triumvir qui n'en porterait plus le titre, mais en avait besoin pour conduire la guerre contre Cléopâtre. Tout au long du règne, le consensus permit de justifier les mesures prises parce qu'il impliquait l'accord unanime des classes et des groupes qui composaient la société romaine, c'est-à-dire l'armée, l'ordre sénatorial et la plèbe urbaine, et leur adhésion au programme du prince. Revendiquer le consensus, se placer sous son patronage, c'était aussi signifier que c'en était fini de la discorde. Et l'attitude de l'aristocratie au moment de la mort d'Agrippa était gênante pour le régime parce que l'une des meilleures expressions du consensus s'exprimait dans le souci d'Auguste de rallier les vieilles familles et de ménager l'assemblée ; il s'efforça de maintenir son prestige et de réserver à ses membres les postes les plus importants dans l'Empire<sup>46</sup>. En cela, son attitude contrastait avec celle de César qui avait défié l'assemblée et s'était efforcé d'amoindrir son autorité. L'habileté d'Auguste consista ensuite à l'influencer de manière à concentrer entre ses mains les pouvoirs de décision. En ce sens, et dans l'esprit d'Auguste, l'influence, notion plus subtile, l'emportait sur celle, plus directive, de pouvoir ; l'on comprend mieux ainsi toute l'importance de l'*auctoritas* dans l'accomplissement de sa prééminence.

En fait, l'*auctoritas*, notre troisième concept, découle du consensus<sup>47</sup>. Il s'agit d'un type très spécifique d'autorité, principalement de nature religieuse ; ce n'est pas véritablement un concept nouveau, mais il repose sur le prestige né de la restauration de l'Etat et du retour à la paix<sup>48</sup>. En

45. CASSIUS DIO, 54, 29, 1 ; 7. Mais Cassius Dion précise, un peu plus loin, reprenant la position officielle, que la disparition d'Agrippa fut une perte incalculable pour le Prince qui la ressentit pendant longtemps, mais aussi un malheur affectant tous les Romains.

46. HURLET 2009, pp. 85-92. Voir aussi 2006, pp. 13-14.

47. Voir sur ce point FERRARY 1997, p. 231, pour lequel le nouveau consensus établi par Auguste instaure une nouvelle forme de l'*auctoritas*.

48. On lira toujours avec profit MAGDELAIN, *Auctoritas Principis*, Paris 1947 et du même, *Ius, imperium, auctoritas*, *Etudes de droit romain*, Rome 1990.

somme, l'*auctoritas* provient du soin apporté à la *Res Publica* tandis que le prestige et l'influence que peut exercer le Prince dérivent de ses capacités militaires et de son habileté politique. Auguste a privilégié l'*auctoritas* comme source de sa prééminence : en rappelant sa supériorité en *auctoritas* sur les autres magistrats, mais aussi l'égalité de sa *potestas*<sup>49</sup>, il a défini une forme de domination qui prenait appui sur le respect au moins formel des institutions héritées de l'ancien ordre. Il faut voir là le reflet de l'attitude du prince et plus généralement de sa politique qui consistait en un refus explicite et affiché des honneurs non constitutionnels<sup>50</sup>, ou plutôt de ceux qui ne s'inscrivaient pas dans la tradition républicaine, et, en revanche, dans l'acceptation des marques de respect qui contribuaient, de fait, à définir un nouveau statut propice à l'élever au-dessus des autres magistrats.

L'insistance mise sur l'*auctoritas* contraste avec le silence sur la nature de l'imperium : personne ne peut dire ce qu'était l'imperium d'Auguste en 27 et nous ne reviendrons pas ici sur le débat, jamais clos depuis Mommsen<sup>51</sup>, concernant sa nature, consulaire ou proconsulaire. Tout juste peut-on, à ce propos, à nouveau insister sur le pragmatisme d'Auguste concernant sa position par rapport aux autres détenteurs de l'imperium<sup>52</sup>. Il s'exerce notamment dans la mise en place d'un certain nombre de dispositions techniques et destinées à régler des situations ponctuelles : au rang de celles-ci, les notions d'*imperium aequum* et d'*imperium maius* que les modernes ont parfois eu le tort de considérer comme des prescriptions juridiques. Il s'agissait, en réalité, à un moment donné, de préciser la position d'un détenteur d'un imperium par rapport à un autre, et ce serait une erreur de hiérarchiser le pouvoir proconsulaire en réduisant le processus historique à un principe juridique<sup>53</sup>. L'instauration de la co-régence illustre encore ce pragmatisme et cette capacité du nouveau régime à s'adapter aux circonstances du moment. Il n'est pas utile de revenir sur son contenu, son histoire ou son évolution<sup>54</sup>, mais de souligner comment cette institution s'intègre dans la lente transformation qu'Auguste a entreprise à partir de 27, le plus souvent au gré des circonstances. Le *collega* est un exemple de la continuité de la pratique républicaine<sup>55</sup> et la collégialité

49. *RGDA*, 34, 3.

50. Il en dresse la liste dans les *Res Gestae*, 5, 6, 10.

51. Voir *supra* note 13.

52. Voir HURLET 2006, en ce qui concerne les rapports entre le Prince et les proconsuls.

53. Voir, sur ce point GIRARDET 2007, pp. 490-514 ; FERRARY 2001.

54. HURLET 1995, pp. 25 sq.

55. Et ce ne fut sans doute pas un hasard si Agrippa fut le premier.

illustre le principe hautement proclamé dans les *Res Gestae*<sup>56</sup> de la préservation des préceptes de l'ancien ordre. Mais c'est aussi une réalité dotée peu à peu de fondements juridiques que le nouveau régime a veillé à placer sous le signe de la continuité dynastique. On a tendance à analyser le régime augustéen en termes d'ambiguïté, mais cette ambiguïté n'est que le résultat de cette perpétuelle adaptation aux circonstances et de notre conception moderne des choses. Les rapports du prince et du Peuple illustrent d'une autre manière ce propos.

## 2. LE PRINCE ET LE PEUPLE

En se présentant comme l'héritier de César et en lui faisant conférer les honneurs divins, le jeune Octave avait gagné les sympathies de la plèbe romaine<sup>57</sup>. Cet état de grâce ne dura pas parce qu'il dut très vite composer avec les troupes dont les intérêts ne coïncidaient pas nécessairement avec ceux du peuple de Rome. Octavien mesura dès 42, au lendemain de la bataille de Philippes, la difficulté d'être à la fois l'ami du peuple, *philodemos*, et l'ami des soldats, *philostratiotes*. Sa position devint particulièrement difficile pendant et après la guerre de Pérouse dans la mesure où les promesses qu'il avait faites aux soldats lui aliénèrent l'Italie et une partie de la plèbe urbaine<sup>58</sup> ; celle-ci était alors, en fait, davantage inquiète du blocus exercé par Sextus Pompée<sup>59</sup>, mais son souci primordial était d'être protégé contre les excès des soldats et d'avoir la garantie d'un approvisionnement régulier des denrées. C'est après Nauoque et l'élimination du fils de Pompée qu'Octavien s'efforça de reconquérir les cœurs de la population civile de l'Italie et qu'il prit un certain nombre de décisions susceptibles de lui gagner les sympathies de la plèbe, comme la remise des dettes et la suppression d'une partie importante des impôts.

Il en fallait cependant davantage pour rallier le soutien du peuple de Rome dans sa lutte contre Antoine. L'accession d'Agrippa à l'édilité, en 33 av. J.-C., avant le déclenchement des opérations militaires, était destinée à montrer au *vulgus* que le pouvoir se préoccupait de lui ; et la démarche pouvait paraître d'autant plus sincère que son auteur ne mit pas

56. *RGDA*, 34, 3.

57. YAVETZ 1984, 110-113.

58. Voir notre commentaire de Cassius Dion, dans FREYBURGER-RODDAZ 1994, pp. XXXVIII-XLVIII.

59. Voir, sur ce point, en dernier lieu, WELCH 2012, pp. 230-238 qui analyse parfaitement les relations de Sextus Pompée avec le peuple de Rome : voir aussi pp. 182 sq.

de frein à ses sentiments populaires par la suite<sup>60</sup>. Nous reviendrons sur ce point. L'action édilitaire d'Agrippa et les assauts de propagande contre la reine d'Égypte ne suffirent pas à désarmer toutes les oppositions ou à convaincre totalement le peuple que la victoire du champion de l'occident servirait les intérêts de la plèbe. En témoigne l'amusante et célèbre anecdote de Macrobe concernant le retour à Rome du vainqueur d'Actium : 'Octavien rentra à Rome dans tout l'éclat de sa victoire d'Actium. Parmi ceux qui venaient au-devant de lui pour le féliciter, se trouvait un homme tenant un corbeau auquel il avait appris à dire « *Ave, Caesar, victor, imperator* ». Octavien, émerveillé, acheta vingt mille sesterces l'oiseau complimenteur. Un voisin du propriétaire de l'oiseau, jaloux, dit à Octavien que l'autre avait un deuxième corbeau et demanda qu'il l'obligea à l'apporter. Amené, l'autre corbeau débita les mots qu'il avait appris : « *Ave, Victor, imperator, Antoni* ».

Auguste sut, à cet égard, retenir les leçons d'Octavien ; il le montra notamment par son attachement aux fonctions tribunicienes, et essentiellement celles qui devaient lui être utiles pour protéger la plèbe<sup>61</sup>. Même si au terme d'un long processus engagé dès 36 av. J.-C., Auguste finit par recevoir, en 23, l'ensemble des compétences des tribuns<sup>62</sup>, il fit peu d'usage de certains de ces droits<sup>63</sup> ; ainsi, il n'exerça jamais son droit de veto, fit adopter peu de lois, si l'on excepte l'importante législation sur les mœurs des années 18-17, et chargea le plus souvent, les consuls de légiférer à sa place<sup>64</sup>. La puissance tribunicienne lui fut surtout utile pour user de son droit de *provocatio* qui lui permettait d'apparaître comme le protecteur de la foule et le *prostates* du peuple<sup>65</sup>. Et il n'y a aucune raison de penser que cette préoccupation ne fut pas sincère : le souci d'assurer le ravitaillement régulier de la Ville et le désarroi qu'il afficha lorsque la disette menaça<sup>66</sup>, le soin apporté à la mise en place des services de l'annone ou de l'approvisionnement en eau dont l'objectif était d'assurer le mieux-être du peuple de Rome, en portent témoignage même si les réformes furent lentes à se mettre en place<sup>67</sup> et si les contingences politiques étaient sous-jacentes. Auguste voulait être le protecteur de la plèbe romaine, mais il voulait être

60. RODDAZ 1984, pp. 145-154 ; FRASCHETTI 1994, p. 304.

61. En dernier lieu COSME 2005, pp. 160-162.

62. LACEY 1996, pp. 154-168 ; YAVETZ 1984, pp. 132-134.

63. FERRARY 2001, pp. 118-119.

64. Comme en témoigne l'ensemble des lois passées entre 9 av. J.-C. et 9 ap. J.-C.

65. Voir, en dernier lieu, sur cette question, HINARD 2006, pp. 815-842.

66. CASSIUS DIO 55, 34, 2 ; *Ep. De Caesaribus*, 1 ; PLINE, *NH*, 7, 9.

67. Les *curatores aquarum* en 11 av. J.-C. après la mort d'Agrippa et l'annone en 8 ap. J.-C. après une période de disette.

le seul à assumer cette tâche : on ne peut expliquer autrement la rigueur dont il fit preuve dans l'affaire d'Egnatius Rufus, brutalement écarté de la scène<sup>68</sup> pour avoir cherché à accaparer les suffrages après avoir créé un corps de pompiers privés pour combattre les incendies<sup>69</sup>. Une exception, cependant, celle de son gendre, Marcus Agrippa, qui aide à comprendre le statut d'Agrippa dans le nouveau régime.

La position de l'ami du Prince dans le nouvel ordre est tout à fait significative de la manière dont le régime augustéen établit ses relations avec la plèbe<sup>70</sup>. Sous la République, tout homme politique se dressant contre les décisions du Sénat ou s'opposant à la domination de la *nobilitas* était idolâtré par la plèbe, quels que soient les efforts déployés par ses adversaires pour le noircir et les *turbatores plebis* du dernier siècle avaient longtemps joui d'une solide popularité<sup>71</sup>. Il n'était pas question pour Auguste, lointain héritier des *populares*, de se priver de cette arme, mais il lui fallait aussi détourner de sa personne l'animosité de l'aristocratie : Agrippa joua, en quelque sorte, le rôle de catalyseur du soutien populaire au régime. Les nobles (*oi protoi*) qui, de son vivant, avaient détesté Agrippa et l'avaient méprisé à cause de la bassesse de ses origines<sup>72</sup>, répugnèrent, comme nous l'avons vu<sup>73</sup>, à assister aux jeux donnés par Auguste en l'honneur du défunt. Agrippa était devenu, de son vivant même, *demotikotatos* grâce à ses évergésies<sup>74</sup> ; ce statut fut encore amplifié à sa mort lorsqu'il légua au peuple ses thermes et ses jardins<sup>75</sup>. Mais Auguste sut parfaitement jouer sur le registre de ce populisme, lui qui, selon Cassius Dion<sup>76</sup>, aurait voulu, alors qu'il se croyait mourant, en 23 av. J.-C., que le peuple recouvrât sa liberté ou bien encore qu'Agrippa reçût de lui le pouvoir, car il savait parfaitement qu'il en était fort aimé<sup>77</sup>. On peut trouver quelque malice dans cette manière du Prince d'utiliser l'image de son gendre, en le présentant non point comme le véritable auteur de ses succès militaires, mais comme le membre de la dynastie qui ralliait les sympathies populaires. Il n'y a point d'ambiguïté dans tout cela, mais seulement un réel pragmatisme et

68. CASSIUS DIO, 53,24.

69. BADOT 1973, pp. 600-615 ; SABLAYROLLES 1996, p. 22.

70. YAVETZ 1984, pp. 128-130 ; RODDAZ 1984, pp. 559-560.

71. L'exemple le plus intéressant est sans doute celui de L. Appuleius Saturninus : voir RODDAZ 2005, p. 109.

72. CASSIUS DIO, 54, 9, 6 ; RODDAZ 1984, p. 487.

73. *Supra*. Voir aussi FRASCHETTI 1994, pp. 298-299.

74. CASSIUS DIO, 54, 29, 4-6.

75. CASSIUS DIO, 54, 29, 4 ; RODDAZ 1984, pp. 488-490.

76. CASSIUS DIO, 53, 31, 4.

77. Voir aussi le jugement de SENEQUE, *Epist.*, 15, 94, 46. RODDAZ 1984, pp. 518-521.

une claire conscience du rôle et de la place des hommes dans le nouvel ordre des choses.

La biographie d'Auguste de Suétone est émaillée d'anecdotes qui évoquent les relations du Prince et du Peuple de Rome<sup>78</sup>. Ce fut largement une affaire de communication, comme on pourrait dire aujourd'hui. Et Auguste se montra un maître dans l'art de soigner cette communication par la propagande, bien sûr<sup>79</sup>, mais tout simplement aussi par son attitude même. Il était convaincu qu'un homme d'Etat devait être aussi un homme public et ne pas hésiter à partager les plaisirs populaires. Son attitude au théâtre ou au Cirque en témoigne largement.

Il n'ignorait pas les reproches qui avaient pu être faits à César parce qu'il lisait ou rédigeait sa correspondance pendant les jeux<sup>80</sup> ; lui-même s'en garda bien, certainement parce qu'il y prenait plaisir et parce qu'il estimait qu'il était conforme à l'esprit des institutions de se mêler au peuple dans ses amusements<sup>81</sup>. Il s'excusait d'ailleurs auprès de la foule quand il ne pouvait pas assister à un spectacle ou devait se retirer et lui recommandait les magistrats qui devaient présider à sa place<sup>82</sup>. Le peuple lui rendait bien cette affection parce qu'il était, de son côté, sensible à cet intérêt et à cette proximité<sup>83</sup>. Mais cela n'exclut pas que le Prince se montrât ferme quand il le fallait : il n'hésitait pas à le réprimander ou à se montrer courroucé de son attitude<sup>84</sup>. Il utilisa, pour cela, beaucoup l'écrit et notamment les *Acta Diurna*, véritable journal officiel au service du pouvoir<sup>85</sup>, qui contenait toutes sortes de messages qu'il souhaitait transmettre et servait de vecteurs à certains de ses discours prononcés *in senatu aut in contione populi*<sup>86</sup>. Auguste prenait d'ailleurs un soin tout particulier à la préparation de ses discours et les écrivait avant de les prononcer<sup>87</sup> : on peut penser qu'ils étaient largement diffusés et affichés même s'il était difficile d'en

78. YAVETZ 1984, pp. 132-144.

79. L'image d'Auguste, transmise par l'art officiel est quelque peu stéréotypée. Monnaies et statues participent à cet art de la communication qui tranche quelque peu avec l'*humanitas* qui caractérise l'attitude du Prince dans ses relations avec le peuple. Il y a peu ou pas d'image de la vie privée, et la *gravitas*, l'impression de dignité et d'éternelle jeunesse sont les traits dominants de cette iconographie. Pour l'iconographie d'Auguste, on se reportera à FITTSCHEN 1991, pp. 149-186 et toujours à ZANKER 1973 et 1987.

80. SUET., *Aug.*, 45, 1.

81. TACITE, *Ann.*, 1, 54.

82. CASSIUS DIO, 53, 1, 6 ; SUET., *Aug.*, 45.

83. CASSIUS DIO, 55, 4, 2 ; YAVETZ 1984, pp. 142-144.

84. SUET., *Aug.*, 53, 1.

85. BATS 1994, pp. 19-43 ; BALDWIN 1979, pp. 189-192.

86. RODDAZ 2005, pp. 39-40.

87. JAL 1963, pp. 208-212.

mesurer l'impact<sup>88</sup> ; il pouvait ainsi se justifier de refuser un congiaire ou une distribution, parce que, disait-il, 'son gendre Agrippa, avait suffisamment pris soin à ce que personne ne mourut de soif<sup>89</sup>. Il perpétua aussi l'usage de la diffusion de messages écrits à destination du peuple, ce qui lui permit de répondre aux pamphlets, libelles, satires qui circulaient très librement dans Rome, mais aussi aux graffitis, vers ou épigrammes, voire autres plaisanteries douteuses, sinon haineuses que l'on voyait inscrits un peu partout dans Rome dans les lieux largement fréquentés et jusque sur les socles des statues<sup>90</sup>. Cela ne contraria en rien sa relation avec le peuple de Rome parce que cette familiarité dans la relation et le ton du discours renforçait encore la connivence avec le Prince dans la mesure où l'on se sentait encore plus proche de celui que l'on pouvait critiquer jusque dans son intimité<sup>91</sup>.

Mais ne nous leurrions pas : tout cela impliquait un solide encadrement du peuple qu'il fallait écarter de ses dérives anciennes. César avait d'ailleurs donné l'exemple : l'héritier de Marius et des *populares* avait, au cours de sa dictature, su faire face aux besoins les plus urgents du peuple<sup>92</sup>, mais il avait su aussi dompter les classes subversives en dissolvant les associations et en envoyant dans les provinces, pour fonder des colonies, plusieurs milliers de familles qui composaient la plèbe urbaine<sup>93</sup> ; il s'agissait ni plus ni moins de diminuer la pression sociale sur la capitale et les risques d'émeute. César savait trop les risques qu'un autre Clodius pouvait faire courir à la stabilité d'un gouvernement quel qu'il fût. Cette mesure lui permit d'ailleurs de diminuer sans risque le nombre de bénéficiaires des distributions de blé<sup>94</sup>.

Auguste s'inspira de son exemple parce qu'il avait très vite compris que le contrôle capillaire d'une Rome laborieuse et pacifiée passait par le contrôle des associations<sup>95</sup>. La réforme augustéenne consista surtout, à partir de 7 av. J.-C.<sup>96</sup>, à organiser au niveau administratif des cadres

88. Si le lieu d'affichage reste du domaine de l'incertain, les pratiques de l'affichage ne font aucun doute : Suet., *Aug.*, 42. Sur ce point, on relira avec intérêt les pages de Corbier 2006, pp. 35-37.

89. Suet., *Aug.*, 42, 1. Il s'agit là d'une allusion à l'œuvre éditiltaire d'Agrippa et son action pour l'approvisionnement en eau de la capitale. Roddaz 1984, pp. 148-152.

90. Suet., *Aug.*, 56 ; 89, 6.

91. Voir sur ce point Veyne 1984, pp. 76-80.

92. Yavetz 1984, pp. 76-80.

93. Suet., *Iul.*, 42.

94. Suet., *Iul.*, 41 ; Virlovvet 1995, pp. 184-185.

95. Frascetti 1994, pp. 252-280.

96. Cassius Dio, 55, 8, 5-7 ; Suet., *Aug.*, 30, 1.

territoriaux qui existaient déjà, les quartiers ou *vici*, répartis dans de nouvelles circonscriptions plus vastes, les quatorze régions. Les premiers devinrent, en même temps, les nouveaux cadres du recensement qui permit, entre autre, de corriger les variations du nombre des bénéficiaires des *frumentationes*<sup>97</sup>. Mais surtout, sous la tutelle du culte des *Lares Augusti* et du *Genius* d'Auguste vivant, les couches dangereuses, l'*infima plebs*, celle qui avait fait par le passé de la fête en l'honneur des divinités des carrefours, les *lares compitales*, un moment de subversion et de contestation de l'ordre imposé par les *boni*, les gens de bien, se métamorphosèrent en couches laborieuses et en supporteurs du pouvoir. Par le biais du réseau des rues et des quartiers, Auguste irriguait l'espace de la Ville, le *spatium Urbis*, de la présence des divinités tutélaires de sa propre domus<sup>98</sup> et contrôlait par l'intermédiaire des ministres du nouveau culte les éléments les plus instables de la population de l'Urbs.

Mais cela n'allait pas sans compensations matérielles, le souci d'assurer à cette plèbe, jadis frondeuse et désormais domptée, l'approvisionnement, les spectacles des jeux, mais aussi la mise en place d'une meilleure sécurité. Strabon<sup>99</sup> insiste sur les mesures prises par Auguste pour rendre moins dangereuse une ville aux ruelles étroites et encombrées, aux *insulae* hautes et bruyantes, sujettes aux effondrements et aux incendies. De nombreuses expérimentations précédèrent la mise en place de la préfecture des vigiles, mais aussi celle de l'annone ou de la curatèle des eaux. Mais grâce à son action, son souci de l'efficacité et du pragmatisme qui ne heurtait ni les habitudes ni les susceptibilités de l'aristocratie attachée aux prérogatives des magistrats, il permit à la Rome antique de surmonter mieux que bien d'autres villes à travers les âges, ces problèmes d'une mégapole<sup>100</sup>.

### 3. LA PROPAGATIO IMPERII. LE MYTHE DE LA CONQUÊTE DU MONDE

L'Histoire est ainsi faite que c'est en général dans la politique étrangère que l'on évalue l'importance d'un règne ; c'est ce qui fait par exemple la grandeur du règne de Trajan par rapport à celui d'Hadrien, voire d'Antonin qui marqua pourtant l'apogée de l'Empire et fut le plus long après

97. SUET., *Aug.*, 40, 3 ; VIRLOUVET 1995, pp. 186-192.

98. Nous renvoyons ici aux pages mentionnées de FRASCHETTI 1994.

99. STRABON, *Geog.*, 5, 4, 5.

100. Voir la contribution de FRASCHETTI in NICOLET *Mégapoles*, 2000, pp. 724-731 qui dit l'essentiel en quelques pages.

celui d'Auguste. Ce dernier demeura le modèle du conquérant des Daces et du vainqueur des Parthes.

Quand, dans le préambule des *Res Gestae*<sup>101</sup>, Auguste prétendait avoir conquis le monde, *Quibus orbem terrarum imperio romano subiecit*, il était sans doute le mieux placé pour savoir qu'il n'en était rien et que le monde était loin d'avoir été conquis. L'avis qu'il aurait donné à son successeur de ne pas étendre les limites de l'Empire est lui-même en contradiction avec cette proclamation d'avoir soumis l'*orbis terrarum* à l'empire de Rome<sup>102</sup>. Mais cette contradiction est elle-même le reflet de la prise de conscience séparant l'idéologie de la conquête universelle et la réalité à un moment donné. Il n'est donc pas interdit d'interpréter ce conseil de prudence donné à Tibère comme une nouvelle illustration de la politique du possible. Pour le comprendre et surmonter cette apparente contradiction, il est d'abord nécessaire de revenir sur la question de l'idéologie de la victoire, inspiratrice de la *Propagatio Imperii*<sup>103</sup>.

La revendication de la domination de l'*oikoumène* est une constante dans la quête de gloire et de butin des grands chefs de guerre du passé et le Princeps se drapa dans le manteau des héros républicains. Il n'est donc pas étonnant qu'à peine investi d'un imperium sur plusieurs régions de l'Empire, il ait tourné ses regards vers la Bretagne et la péninsule Ibérique<sup>104</sup>. Comme l'indique Strabon<sup>105</sup>, 'c'est au bout de l'océan, sur les pourtours de l'univers que se déroulaient les exploits des plus grands capitaines'. Auguste voulait que son nom soit associé à la victoire et la *virtus* est l'une des quatre vertus inscrites sur le bouclier d'or : l'ensemble d'un chapitre des *Res Gestae* est consacré à ses victoires et à ses triomphes<sup>106</sup> et il proclame fièrement ses vingt et une salutations impériales<sup>107</sup>. Certes, il affirme avoir fermé trois fois le temple de Janus<sup>108</sup>, mais c'est pour rappeler qu'il a mis un terme victorieux à autant de guerres et que nul autre avant lui n'avait fait aussi bien. Certes, le nom d'Auguste est associé à celui de *Pax* et le Princeps projette l'image d'un faiseur et d'un garant de paix, mais on ne doit pas confondre la paix civile, la *concordia* et

101. Voir aussi *RGDA*, 26,1.

102. TACITE, *Ann.*, 1, 11, 14 ; 1, 3, 6 ; CASSIUS DIO, 56, 33, 3.

103. RODDAZ 2002, pp. 262-275.

104. C'est ce que nous dit CASSIUS DIO, 53, 22 ; SOUTHERN, pp. 117-118 ; COSME, pp. 147-152.

105. STRABON, *Geog.*, 1, 1, 16.

106. *RGDA*, 25-33.

107. *RGDA*, 4, 1.

108. *RGDA*, 13, 1-2.

la *pax*<sup>109</sup>. Celle-ci dérive de la force des armes et ne pourra être instaurée que lorsque Rome aura imposé sa domination universelle. En cela, Auguste ne fait que répondre aux exhortations des poètes, ceux du cercle de Mécène notamment, qui assignent à Rome la mission de diriger le monde et proclament l' *'imperium sine fine'*. Virgile<sup>110</sup> précise la tâche du Romain : *'Tu regere imperio populos, romane, memento'*<sup>111</sup> et Horace<sup>112</sup> critique la guerre civile précisément parce qu'elle détourne Rome de sa mission, la *propagatio imperii*. C'est avec Auguste que s'est élaboré le prototype du bon empereur, soucieux de l'extension de l'Empire et c'est avec lui que le slogan de la *propagatio imperii*, diffusé par la suite par les monnaies, inscriptions, panégyriques, a trouvé ses fondements<sup>113</sup>. Auguste n'a donc jamais perdu de vue le rêve de la conquête du monde et n'a jamais reconnu qu'il puisse y avoir une limite à la domination de Rome<sup>114</sup>. Toute l'imagerie officielle<sup>115</sup>, mais aussi les réalisations urbanistiques et architecturales, vecteurs de l'idéologie impériale<sup>116</sup> —et le forum du Prince en apporte la meilleure illustration<sup>117</sup>— reflète cette ambition, dont la carte du monde, exposée sur les murs de la *Porticus Vipsania*, veut traduire la réalité. Il s'agit, selon Pline<sup>118</sup>, de montrer la terre à l'*Urbs* ; ce type de représentation contribuait à familiariser le peuple romain avec le nom des peuples et des lieux déjà largement évoqués dans les œuvres des poètes et mis en scène dans les effigies et les exèdres du forum d'Auguste. La carte proposait aux Romains de voir le monde qu'ils dominaient.

Cette maîtrise du monde a par ailleurs été considérée comme effectivement réalisable pendant longtemps et Strabon apporte l'appui de sa science en affirmant que la circumnavigation autour de *l'orbis terrarum*, condition nécessaire d'une conquête de celui-ci est réalisable et qu'elle est virtuellement accomplie. Il décrit un monde dont il est possible de faire le tour, en passant par la Mer noire et la Caspienne et, de là, en atteignant la

109. ECK 2003, pp. 106-108.

110. VIRGILE, *En.*, 8, 851-853.

111. "Tu Dois diriger les peuples sous ta loi, Romain, souviens t'en".

112. HORACE, *Ode*, 1, 12, 57 ; voir aussi les thèmes développés dans l'Ode IV : CRESCI MARRONE 1983, pp. 263 sq.

113. WHITTAKER 1989, p. 36 ; RODDAZ 2003, pp. 33-46.

114. *RGDA*, 26, 1.

115. Voir ANDO 1992, p. 289.

116. Sur la diffusion de l'idéologie impériale en Occident voir le colloque de Bastia 2006 et RODDAZ, pp. 33-46

117. Dans ce même colloque, voir les communications de GROS, pp. 115-127 et de NOGALES BASARRATE ; ÁLVAREZ MARTINEZ, pp. 129-177.

118. PLINE, *NH*, 3, 13-16 ; voir surtout NICOLET 1988, pp. 109 sq.

Chine et l'Inde qui se trouve à faible distance de la Mer Rouge<sup>119</sup>. Pline<sup>120</sup> apporte à ce témoignage de précieux compléments en montrant qu'Auguste s'était aussi intéressé à l'idée d'une circumnavigation méridionale de l'Ibérie à l'Arabie, la face sud de l'*Orbis*<sup>121</sup>. Alors, pourquoi ce conseil donné à Tibère et dont on n'a aucune raison de contester l'authenticité ?

Il est tout d'abord possible que les explorations et découvertes effectuées tout au long du règne et qui avaient eu pour effet de reculer les limites du monde connu<sup>122</sup>, aient fait prendre conscience qu'elles seraient plus difficiles à atteindre. Par ailleurs, les difficultés rencontrées à la fin du règne en Illyrie et en Germanie convainquirent certainement le vieil empereur de faire une pause dans la conquête et c'est ce que dit Tacite lorsqu'il indique que 'on combattait plutôt pour effacer la honte du désastre de Varus que pour l'agrandissement de l'Empire et les fruits de la victoire'<sup>123</sup>. Mais le conseil donné à Tibère ne pouvait valoir que pour la situation présente et fut érigé, par la suite, comme une règle par le nouvel empereur, las des guerres et âgé, et dont Tacite nous dit qu'il fut un prince peu jaloux de reculer les bornes de l'Empire<sup>124</sup>.

Pour Auguste, le désastre de Varus ne marqua pas une rupture et la stratégie offensive fut poursuivie : les légions détruites furent remplacées et les forces sur le Rhin augmentées. Il est même possible qu'Auguste ait demandé à Germanicus de reprendre les territoires perdus. La revendication que l'on trouve dans les *Res Gestae*<sup>125</sup> d'une domination de l'ensemble des terres allant de Gadès jusqu'à l'embouchure de l'Elbe n'est donc pas la simple expression de la propagande ; elle demeure l'objectif réalisable, pour un temps contrarié par un de ces revers de fortune militaire comme Rome en avait tant connus. Pour Auguste, la *pacatio maris et terrae* ne pouvait avoir que des connotations œcuméniques ; c'était l'image du grand Pompée et des conquérants de la République qui servaient de réfé-

119. Sur Strabon et sa vision du monde, voir LASSERRE 1969, pp. XXX-XXXV. DION 1964, pp. 249-269.

120. PLINE, *NH*, 2, 167-170.

121. Et que dire de la '*preparata in Oceanum fuga*' de Cléopâtre, mentionnée par FLORUS, 2, 21, 9. Si, après Actium, Cléopâtre avait songé à rejoindre la péninsule Ibérique (et le transport de ses navires en Mer Rouge conforte cette hypothèse), on voit mal par où elle aurait pu passer sans emprunter la voie de l'océan maritime extérieure puisque la Méditerranée était sous le contrôle d'Octavien.

122. On pense plus particulièrement aux expéditions d'Aelius Gallus dans la péninsule Arabique, de L. Cornelius Balbus dans le Fezzan, et au Nord, celles de Drusus en direction de l'Elbe avec des opérations combinées de la flotte en Mer du Nord et dans la Baltique.

123. TACITE, *Ann.*, 1, 36.

124. Tacite, *Ann.*, 4, 22, 3.

125. *RGDA*, 26, 1.

rence et nourrissaient son dessein, et quand il érigeait leur portrait en face de ceux de sa famille, il montrait que l'œuvre de Rome n'était pas encore achevée. En effet, place était laissée pour les conquérants à venir et il montrait par là qu'il était parfaitement conscient que son règne n'était, après tout, qu'une étape dans le grand dessein de Rome.

## CONCLUSION

L'un des héritages essentiels d'Auguste est d'avoir assuré des siècles de stabilité au monde romain ; il avait en quelque sorte refondé la *Res Publica* sous la forme d'une monarchie, tout en donnant un nouveau statut aux provinces et avait instauré une paix solide dans une grande partie de l'Empire. Combien de régions d'Europe connurent par la suite, dans leur histoire, une paix plus longue que celle qui fut instaurée par Auguste ? Certainement fort peu. Aucun de ses successeurs, même les plus brillants et pour lesquels il fut un modèle, ne peut présenter un tel bilan et qui, ailleurs et plus tard, peut prétendre en avoir fait autant ? D'ailleurs, il ne fut plus jamais question, par la suite, d'abolir le régime qu'il avait fondé et qui était même, selon Tacite qui n'éprouve à son égard aucune sympathie particulière, le seul régime acceptable et possible parce qu'il assurait la stabilité et la paix civile<sup>126</sup>. Tout au plus, et ce fut le principal motif des innombrables complots qui scandèrent l'histoire politique de l'Empire, on espéra chaque fois remplacer un Prince par un autre que l'on pensait meilleur.

L'une des clés de la réussite d'Auguste est qu'il sut fonder l'avenir en restaurant le passé. J'ai parlé du conservatisme d'Auguste, résumé dans la formule que lui prête Macrobe<sup>127</sup> à propos de Caton : 'L'homme qui ne souhaite pas changer le système politique est un bon citoyen et un homme de bien', et ses positions sur les mœurs, le port de la toge, la famille et le mariage en font presque un personnage d'un autre âge<sup>128</sup>, par exemple lorsqu'il reprend le discours de Q. Metellus Macedonicus, le censeur de 131, lors de la présentation devant le Sénat de la *lex Iulia de Maritandis ordinibus*<sup>129</sup>.

Mais s'il était un conservateur, Auguste n'hésita à innover, par exemple en réformant l'armée, en créant de nouveaux services à Rome,

126. TACITE, *Ann.*, 1, 4, 1.

127. MACROBE, *Saturnales*, 2, 4, 18.

128. SUET., *Aug.*, 45, 5 ; SOUTHERN 1998, p. 145.

129. SUET., *Aug.*, 89, 2.

en instaurant un nouvel impôt universel ou en faisant de l'*Urbs* une véritable capitale. Il avait surtout compris que les hommes en général répugnaient à l'*innovatio* si on la leur imposait par la force, que celle-ci devait être réclamée et que cela avait été l'erreur de César qui n'avait pas hésité à brusquer les habitudes. Auguste, au contraire, eut le constant souci de faire évoluer le plus possible les choses à l'intérieur des formes établies et avec l'accord du plus grand nombre ; il eut aussi l'habileté de masquer ses pouvoirs absolus pour les rendre acceptables aux classes supérieures, pudeur que n'eut jamais le dictateur. Cette politique du possible fut couronnée par l'octroi par le Sénat du titre de *Pater Patriae*<sup>130</sup>, preuve éclatante qu'il avait reçu le consensus de tous.

Pourtant, la vieillesse d'Auguste ne fut probablement pas heureuse, marquée par les fatigues de l'âge et de la tâche, et ponctuée par les drames de la dynastie et la disparition de plusieurs de ses proches ; il eut peut-être, lui-même, le sentiment que son règne avait été trop long et le paradoxe de sa vie fut sans doute qu'il ne pourrait jamais juger de la réussite de son œuvre. Il en avait assuré la pérennité en se préoccupant jusque dans ses derniers instants de sa succession<sup>131</sup>. Suétone nous représente le vieux Prince, au soir de son existence, jetant un regard quelque peu cynique sur le bilan de son œuvre et de son existence en demandant s'il avait bien joué la comédie de sa vie<sup>132</sup> ; nul doute qu' en ces circonstances il ait songé à ce régime dont il avait entrepris, achevé et réussi la métamorphose avec le sentiment d'avoir conduit à son terme sa quête du possible.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ALFÖLDY, G.: « Das neue Edikt des Augustus aus El Bierzo in Hispanien », *ZPE*, 131, 2000, pp. 17-205.  
 AMELING, W.: « Augustus und Agrippa. Bemerkungen zu PKöln VI 249 », *Chiron* 24, 1994, pp. 1-28.  
 ANDO, C.: *Imperial ideology and provincial loyalty in the Roman Empire*, Berkeley, 1992.  
 BADOT, P.: « A propos de la conspiration d'Egnatius Rufus », *Latomus*, 32, 1973, pp. 600-615.  
 BALDWIN, B.: « The *acta diurna* », *Chiron* 9, 1979, pp. 189-203.

130. *RGDA*, 35.

131. TACITE, *Ann.*, 1, 6.

132. SUÉT., *Aug.*, 27-28.

- BATS, M.: « Les débuts de l'information politique officielle à Rome au 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. » in *La Mémoire perdue*, Paris, 1994, pp. 19-43.
- BENGTSON, H.: *Kaiser Augustus*, Munich, 1981.
- BLEICKEN, J.: *Augustus. Eine Biographie*, Berlin, 1988.
- BRE. (*Between Republic and Empire*) : A. RAAFLAUB and M. TOHER edit., Berkeley, 1990.
- Caesar Augustus. Seven Aspects*, F. MILLAR and E. SEGAL edit., Oxford, 1984.
- César sous Auguste*: O. DEVILLERS et K. SION-JENKIS edit., Bordeaux, 2012.
- CORBIER, M.: *Donner à voir, Donner à lire*, CNRS Editions, Paris, 2006.
- COSME, P.: *Auguste*, Paris, 2005.
- CRESCI MARRONE, G.: *Ecumene Augustea*, Rome, 1993.
- DION, R.: *Aspects politiques de la géographie antique*, Paris, 1997.
- ECK, W.: *Augustus und seine Zeit*, Munich, 2003.
- EDER, W.: « Augustus and the power of tradition », in BRE, 1990, pp. 71-122.
- ETIENNE, R.: *Le siècle d'Auguste*, Paris, 1970.
- L'expression du pouvoir au début de l'Empire. Autour de la Maison Carrée à Nîmes* (M. CHRISTOL et D. DARDE dir.), Paris 2009.
- FERRARY, J.-L.: « A propos des pouvoirs d'Auguste », CCGG 12, 2001, pp. 102-154.
- FERRARY, J.-L.: « Res Publica Restituta et les pouvoirs d'Auguste », in *Fondements et crises du pouvoir*, Bordeaux, 2003, pp. 419-428.
- FERRARY, J.-L.: « L'ambiguïté du Principat Augustéen », in *L'expression du pouvoir au début de l'Empire*, 2009, pp. 13-18.
- FITTSCHEN, Kl.: « Die Bildnisse des Augustus », in G. BINDER, *Saeculum Augustum, III, Kunst und Bildersprache*, Berlin, 1991, pp. 182-186.
- FLAIG, E.: « Entscheidung und Konsens. Zu den Feldern der politischen Kommunikation zwischen Aristokratie und Plebs » in JEHNE, *Demokratie in Rom ? Die Rolle des Volkes in der Politik der römischen Republik*, Stuttgart, 1995, pp. 77-127.
- FRASCHETTI, A.: *Rome et le Prince*, Rome, Paris, 1990, 1994.
- FRASCHETTI, A.: *Auguste et Rome*, Toulouse, 2002.
- FREYBURGER, M.-L. et RODDAZ, J.-M.: *Dion Cassius, Histoire Romaine, livres 48 et 49*, Paris, 1994.
- GALINSKY, K.: *Augustan culture. An interpretative Introduction*. Princeton, 1996.
- GALINSKY, K.: *The Cambridge Companion to the Age of Augustus*. Cambridge University Press, 2005.
- GIOVANNINI, A.: « Les pouvoirs d'Auguste de 27 à 23 av. J.-C. Une relecture de l'ordonnance de Kymé de l'an 27 (IK 5, n° 17) », ZPE 124, 1999, pp. 95-105.
- GIRARDET, K. M.: *Rom auf dem Weg von der Republik zum Prinzipat*, Bonn, 2007.
- GRENADE, P.: *Essai sur les origines du Principat*, BEFAR, Rome, 1961.
- GROS, P.: « Le 'modèle' du forum d'Auguste et ses applications italiennes et provinciales. Etat de la question après les dernières découvertes » in *La Transmission de l'idéologie impériale dans l'Occident Romain*, Bordeaux, 2006, pp. 115-128.
- HINARD, F. (dir.): *La République Romaine*, Paris, 2000.

- HURLET, F.: *Les collègues du Prince sous Auguste et Tibère. De la légalité républicaine à la légitimité dynastique*. Rome, EFR, 1997.
- HURLET, F.: « Le consensus et la concordia en Occident (1<sup>er</sup>-III<sup>ème</sup> siècles apr. J.-C.). Réflexions sur la diffusion de l'idéologie impériale », in *Idéologies et valeurs civiques dans le Monde Romain, Hommage à Claude Lepelley*, Paris, 2002, pp. 163-178.
- HURLET, F.: *Le Proconsul et le Prince d'Auguste à Dioclétien*, Bordeaux, 2006.
- HURLET, F.: « Le consensus impérial à l'épreuve. La conspiration et ses enjeux sous les Julio-Claudiens » in *Ordine e sovversione nel mondo greco e romano, Atti del convegno internazionale, Cividale del Friuli 25-27 settembre 2008*, Milan, 2009, pp. 125-143.
- HURLET, F.: « Une décennie de recherches sur Auguste. Bilan historiographique », *Anabase* 6, pp. 204 sq. ; *Studi classici e orientali* (2011, en collaboration), 2007, pp. 169-231.
- HURLET, F. et MINEO, B.: *Le Principat d'Auguste. Réalités et représentations du pouvoir. Autour de la Res publica restituta*, PUR, Rennes, 2009, pp. 9-29
- HURLET, F. et VERVAET, F.: « Augustus » in *The Oxford Encyclopedia of Ancient Greece and Rome*, Oxford, 2010, pp. 332-344.
- JAL, P.: *La guerre civile à Rome*, Paris, 1963.
- JUDGE, E. A.: « Res Publica restituta. A modern illusion ? » in *Polis and Imperium, Studies in honour of E. T. SALMON*, Toronto, 1974, pp. 279-311.
- KIENAST, D.: *Augustus, Prinzeps und Monarch*, Darmstadt, 1999, 3<sup>ème</sup> edit.
- LACEY, W. K.: *Augustus and the Principate*, Leeds, 1996.
- LAFFI, U.: « Il triumvirato costituente alla fine della Repubblica Romana » in *Scritti in onore di Mario Attilio Levi*, Come, 1993, pp. 37-65.
- LASSERRE, F.: *Strabon, Géographie. Introduction générale*, Paris, 1969.
- LEPORE, E.: *Il Princeps ciceroniano*, Naples, 1954.
- LINDERSKI, J.: « Mommsen and Syme : Law and Power in the Principate of Augustus » in *BRE*, 1990, pp. 42-53.
- LINDERSKI, J.: *Roman Questions*, Stuttgart, 1995.
- LYASSE, E.: *Le Principat et son fondateur. L'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*. Latomus, Bruxelles, 2008.
- MANTOVANI, D.: « *Leges et iura p(opuli) R(omani) restituit*. Principe et diritto in un aureo di Ottaviano », *Athenaeum*, 96, 2008, pp. 5-54.
- MILLAR, F.: « Triumvirate and Principate », *JRS*, 63, 1973, pp. 50-67.
- MILLAR, F.: « The first Revolution : Emperor Caesar, 36-28 B.C. » in *La Révolution Romaine après Ronald Syme*, Genève, 2000, pp. 1-38 et 323-331.
- MILLAR, F.: *Rome, the Greek world, and the East*, University of North Carolina Press, 2002.
- MOATTI, Cl.: *La raison de Rome. Naissance de l'esprit critique à la fin de la République*, Paris, 1997.
- NICOLET, C.: *L'inventaire du monde*, Paris, 1988.
- NOGALES BASARRATE, T. et ÁLVAREZ MARTÍNEZ, J. María: « Foros de Augusta Emerita. Espacios y simbolos de poder en Hispania » in *La Transmission de l'idéologie impériale dans l'Occident Romain*, Bordeaux, 2006, pp. 129-178.

- PREMERSTEIN, A. von: *Vom Wesen und Werden des Prinzipats*, Munich, 1937.
- REINHOLD, M.: *The Golden Age of Augustus*, Toronto, 1978.
- RICH, J. W. et WILLIAMS, J. H. C.: « *Leges et iura P.R. Restituit*. A New Aureus of Octavian and the settlement of 28-27 B.C. », *NC* 159, 1999, pp. 169-213.
- RODDAZ, J.-M.: *Marcus Agrippa*, BEFAR, Rome, 1984.
- RODDAZ, J.-M.: « La métamorphose : d'Octavien à Auguste », in *Fondements et crises du pouvoir*, Bordeaux, 2003, pp. 397-418.
- RODDAZ, J.-M.: « *Tropea in finibus* : L'épigraphie et l'exaltation de la conquête aux confins de l'Empire » in *Epigrafia di confine. Confine dell'epigrafia*, ATTI del Colloquio AIEGL, 2003, pp. 33-47.
- RODDAZ, J.-M.: « Auguste et les confins » in *Ai confini dell'Impero : contatti, scambi, conflitti, Atti del XV convegno di studio, l'Africa Romana, Tozeur, dicembre 2002*, Rome, 2004, pp. 261-276.
- RODDAZ, J.-M.: « *Popularis*, Populisme, Popularité », in *Popolo e Potere nel mondo antico, Atti del convegno internazionale, Cividale del Friuli, settembre 2004*, Milan, 2005, pp. 97-122.
- RODDAZ, J.-M.: « Auguste et la transmission du message idéologique », in *L'Ecriture Publique du pouvoir* (A. BRESSON, A. M. COCULA et C. PEBARTHE edit.), Bordeaux, 2005, pp. 35-44.
- RODDAZ, J.-M.: « Augusto o el arte de lo posible », *Semanas de Estudios Romanos*, 13, 2006, pp. 129-143.
- RODDAZ, J.-M.: « La diffusion du thème de la victoire dans l'Occident romain » in *La transmission de l'idéologie impériale dans l'Occident romain*, Colloque CTHS Bastia 2003, Santander, 2006, pp. 35-47.
- SABLAYROLLES, R.: *Libertus Miles. Les cohortes de vigiles*. Rome, 1996.
- SCHEID, J.: *Res Gestae Divi Augusti : hauts faits du Divin Auguste*, CUF, Paris, 2007.
- SHOTTER, D.: *Augustus Caesar*, Londres/New York, 1991.
- SION-JENKIS, K.: « César sous Auguste. Introduction historiographique », in *César sous Auguste*, Ausonius, Bordeaux, 2012, pp. 11-28.
- SYME, R.: *La Révolution Romaine (traduction française R. STUVERAS, 1967)*, Paris, 1952.
- STROTHMANN, M.: *Augustus. Vater der res publica. Zur Funktion der drei Begriffe restitutio-saeculum-pater patriae im augusteichen Principat*, Stuttgart, 2000.
- SOUTHERN, P.: *Augustus*, Londres, 1998.
- VERVAET, F. J.: « In what Capacity Did Caesar Octavianus Restitute the Republic » in HURLET-MINEO, 2009, pp. 49-71
- VEYNE, P.: *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*. Paris, 1976.
- VIRLOUVET, C.: *Tessera Frumentaria. Les procédures de la distribution du blé public à Rome*, EFR, Rome, 1995.
- WELCH, K.: *Magnus Pius. Sextus Pompeius and the transformation of the Roman Republic*, Classical Press of Wales, Swansea, 2012.
- WHITTAKER, Ch.: *Les frontières de l'Empire Romain*, Paris, 1989.

- YAVETZ, Z.: *La plèbe et le Prince. Foule et vie politique sous le haut-empire romain*. Paris, 1984.
- ZANKER, P.: *The power of Images in the Age of Augustus (Traduction anglaise par A. SHAPIRO, 1988)* Ann Arbor, 1987.
- ZECCHINI, G.: « Augusto e l'eredità di Cesare » in *Cesare : Precursore o visionario, Atti del convegno internazionale, Cividale del Friuli, settembre 2009*, Milan, 2010, pp. 47-62.